

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/AVR/046	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2017
Date du conseil municipal 09/04/2018	
Date de la convocation 30/03/2018	
Date de l'affichage 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRÈS
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈRE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-046-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2017/AVRIL/052 du Conseil municipal en date du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal a adopté le budget annexe du service de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2017,

VU la délibération n°2018/AVR/45 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe du service de distribution de l'eau potable pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées et hors la présence du maire (26),

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2017 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 462 972,63 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 236 640,10 €
Résultat antérieur (C) : 181 588,63 €
Résultat 2017 (D=A-B+C) : 407 921,16 €

Section d'investissement :

Recettes d'Investissement de l'exercice (A) : 164 377,13 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice (B) : 329 643,13 €
Résultat antérieur (C) : 58 814,70 €
Résultat 2017 (E=A-B+C) : -106 451,30 €

Restes à réaliser 2017 :

En recettes (A) : 34 755,00 €
En dépenses (B) : 128 760,63 €
Solde des restes à réaliser (F=A-B) : -94 005,63 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2017 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-046-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018